

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2019

Rapport n° CP 2019-411

CPER - PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX DE CHESSY (77) ET SAINT-DENIS (93)

Amendement

Un article formulé de la façon suivante est ajouté à la délibération :

« Décide de mettre en débat au sein de l'assemblée régionale et d'ici la fin 2019 le projet Gare du Nord 2024. »

Exposé des motifs

Mettre en débat le projet contesté Gare du Nord 2024

Le projet Gare du Nord 2024 prévoit de tripler la taille et de multiplier par cinq les services et espaces commerciaux de cette gare tout en augmentant très peu l'espace et les structures liées aux activités ferroviaires.

Ce projet a ainsi fait l'objet de critiques étayées émanant de nombreux architectes et urbanistes de renom, et a été rejeté par la Commission départementale d'aménagement commercial de Paris.

Aussi, si la Commission nationale d'aménagement commercial a validé le 11 octobre dernier le projet Gare du Nord 2024, cette décision portait uniquement sur le volet commercial, qui consiste en une extension de 16.321 m².

Une part très importante du projet de réaménagement de cette gare, concernant les accès aux usagers, et la mise en œuvre optimale des intermodalités en lien avec l'organisation des infrastructures ferrées, doit encore être débattue.

Alors que la présidente de Région s'est abondamment exprimée dans les médias en faveur de ce projet, il reste problématique qu'aucune délibération le concernant n'ait été soumise aux élu.e.s régionaux.

Le présent amendement vise donc à la présentation, d'ici la fin 2019, d'une telle délibération en assemblée plénière régionale.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

